



DDT de l'Oise

# Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux

3 mars 2016

Réunion d'information



PRÉFET DE L'OISE



DDT de l'Oise

---

# Sommaire

- 1. L'aléa retrait-gonflement**
- 2. Plan de Prévention des Risques**



DDT de l'Oise

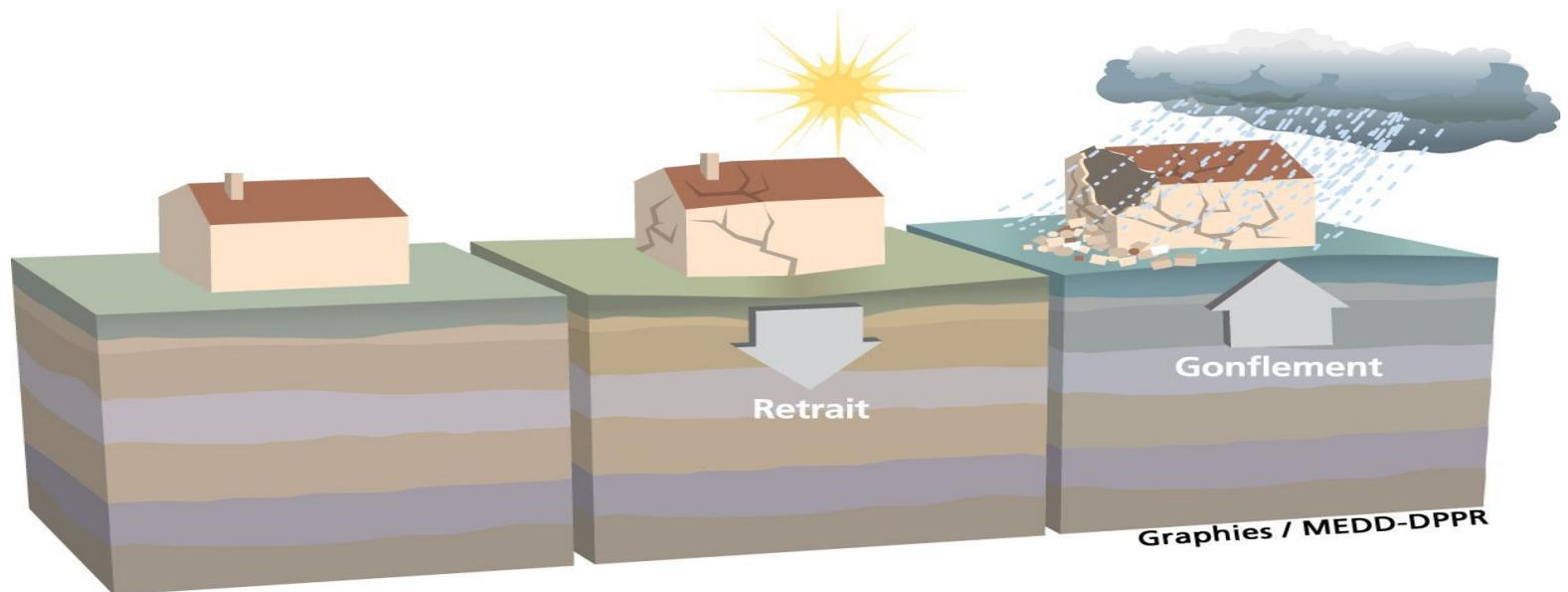
# L'aléa retrait-gonflement



DDT de l'Oise

# *L'aléa retrait gonflement*

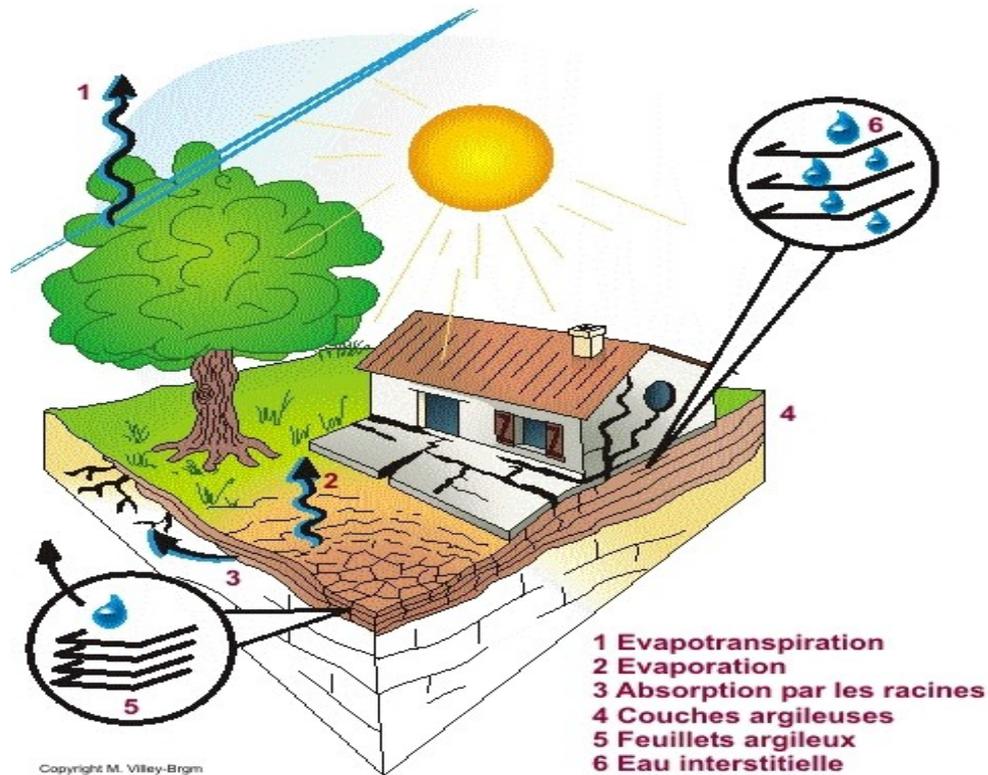
Le phénomène de retrait-gonflement touche les sols à dominante argileuse et se produit en fonction de la variation de leur teneur en eau : le retrait en période sèche et le gonflement en période humide.



# Le mécanisme



DDT de l'Oise

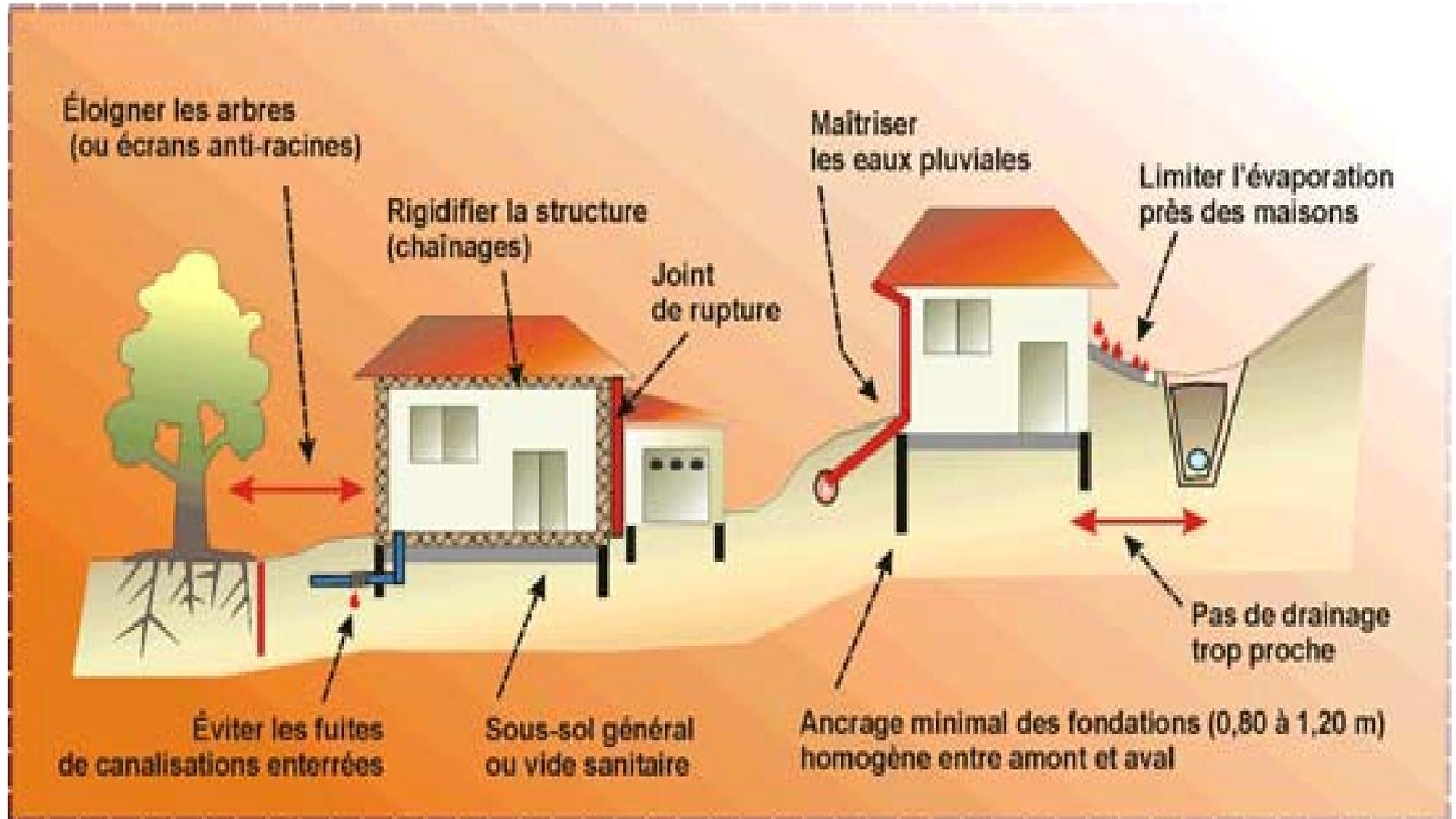


Principaux facteurs de vulnérabilité : rigidité insuffisante, fondations trop superficielles, dallages sur terre-plein, arbres proches, réseaux enterrés fuyards.

# Des mesures constructives



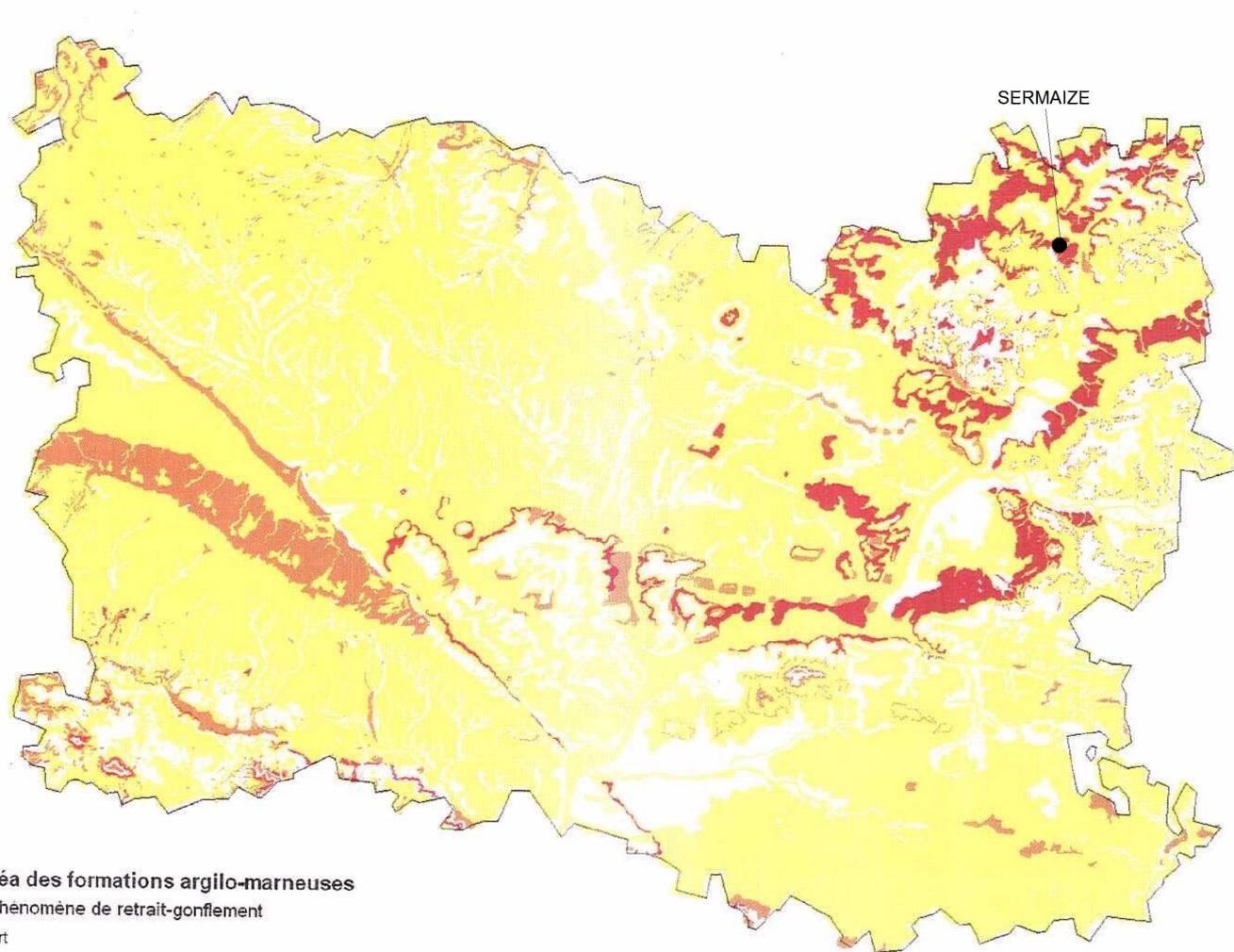
DDT de l'Oise



# Carte de l'Oise de l'aléa retrait-gonflement



DDT de l'Oise



Niveau d'aléa des formations argilo-marneuses  
vis-à-vis du phénomène de retrait-gonflement

-  Aléa fort
-  Aléa moyen
-  Aléa faible
-  Aléa a priori nul

0 15 30  
Kilomètres



DDT de l'Oise

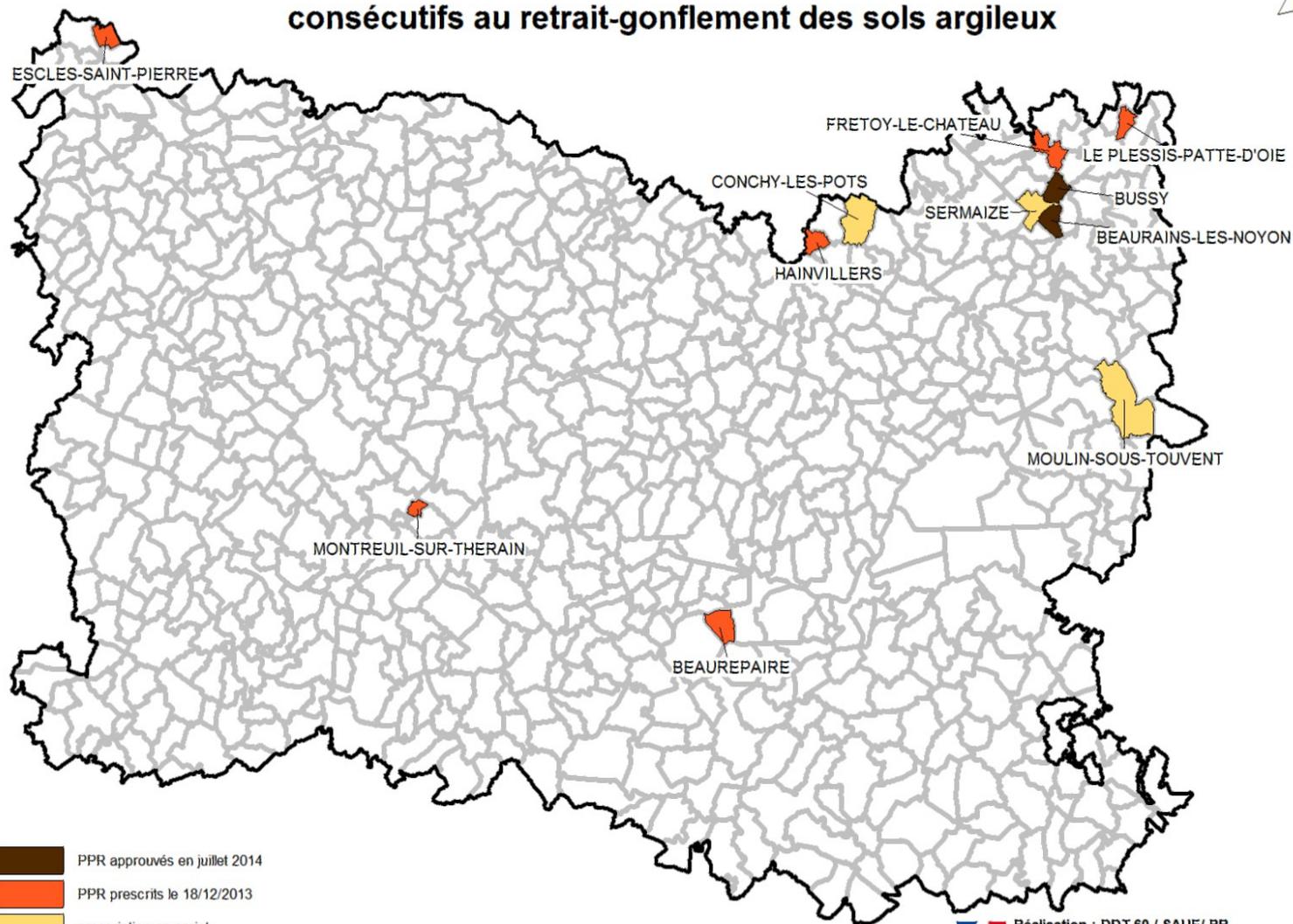
# Le Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrains (PPRMT)

# Carte des PPR



DDT de l'Oise

Etat d'avancement des PPRN mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux



- PPR approuvés en juillet 2014
- PPR prescrits le 18/12/2013
- prescription en projet

Réalisation : DDT 60 / SAUE/ PR  
Date : Mars 2015  
Sources : DDT 60 - BD CARTO® - IGN Paris 2011  
- Reproduction interdite -



DDT de l'Oise

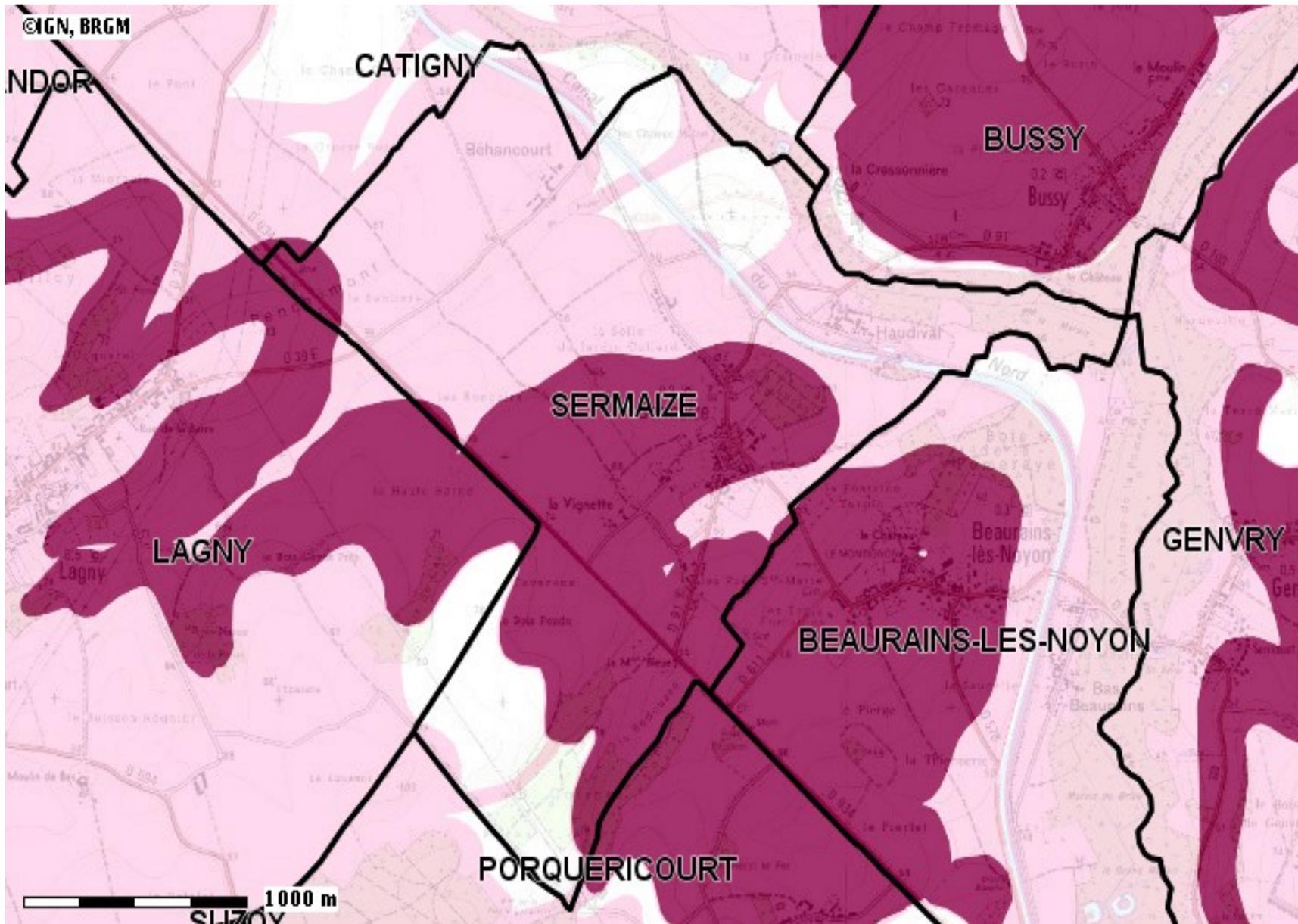
# Pourquoi un PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux ?

- La décision de prescrire un PPR a été prise par le Préfet pour les communes :
  - qui connaissent potentiellement une urbanisation fortement touchée par l'aléa ;
  - sans document d'urbanisme opposable donc sous le régime du règlement national d'urbanisme pour la gestion de leur urbanisation.
- Le PPR(MT) a pour objectif de délimiter les zones exposées au risque retrait-gonflement des argiles en évaluant l'intensité du risque encouru afin d'intégrer ces risques dans le cadre de la gestion de l'urbanisation de la commune.
- Le PPR(MT) porte surtout sur des prescriptions constructives.

# *L'aléa retrait-gonflement des argiles sur la commune de Sermaize*



DDT de l'Oise



# *Le PPR, un outil spécifique de prévention*



DDT de l'Oise

Le PPR, c'est :

- ▶ un document de prévention, réglementaire et sectoriel
- ▶ une servitude d'utilité publique

Le PPR explicite la prise en compte des risques dans les autorisations d'urbanisme pour les communes couvertes par le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

En tant que SUP, le PPR est annexé aux PLU ou PLUI quand ceux-ci existent.

# Élaboration du PPR : Composition du dossier



DDT de l'Oise

- La note de présentation ;
- Le règlement ;
- Le plan de zonage réglementaire.

# Élaboration du PPR : le phasage

## \* Mars 2016 :

- Réunion publique

## \* Avril 2016 :

- Phase technique et élaboration du projet
- Lancement de la consultation au titre du R 562-7 du code de l'environnement : avis du conseil municipal et conseil communautaire (2 mois)

## \* 2ème semestre 2016 :

- Enquête publique (1 mois)
- Transmission à M. le Préfet pour approbation du PPRN



DDT de l'Oise



DDT de l'Oise

# Questionnaire

- Diffusé aux habitants de la commune par la mairie en avril 2015 :
  - 45 questionnaires ont été retournés sur 115 distribués. 9 questionnaires indiquent des fissures sur leur habitation dans la zone d'aléa fort et 2 en aléa de niveau faible/moyen
- Appui technique sur l'analyse des questionnaires effectué par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
- Au vu des conclusions du rapport du BRGM, le PPR « sécheresse » a été prescrit par M. le Préfet le 10 février 2016



DDT de l'Oise

**Merci de votre  
attention**